

# APPEL DE COTISATION

## Année 2026

### POURQUOI ADHÉRER AU CAUE ?

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est une association à but non lucratif aux missions de formation, d'information, de sensibilisation et de conseil. Depuis plus de quarante-cinq ans en Loir-et-Cher, il accompagne les acteurs du cadre de vie dans leurs projets d'aménagement ou de construction et dans leurs stratégies de développement territorial.

Le CAUE compte sur votre soutien, et encore plus particulièrement cette année. Le défaut de collecte de la taxe d'aménagement dû à la baisse des permis de construire et à la réforme de la perception de la taxe fragilise la pérennité de ses missions au service du territoire. Ses ressources sont directement impactées.

Adhérer au CAUE vous permet de participer aux ateliers thématiques, aux journées techniques, aux rencontres sur des retours d'expérience, aux visites d'opérations et de bénéficier de conseils ou d'avis en matière d'urbanisme, d'architecture ou d'aménagement paysager.

Adhérer en tant que collectivité, organisme ou association, vous permet également de solliciter un accompagnement méthodologique et technique de vos projets dans le cadre de conventions spécifiques.

Adhérer au CAUE, c'est aussi contribuer à la vie de l'association, rencontrer ses adhérents et ses partenaires.

Très cordialement,



Catherine LHÉRITIER,  
Vice-présidente du Conseil départemental  
de Loir-et-Cher,  
Présidente du CAUE



### COMMENT ADHÉRER ?

#### NOUVEAU EN 2026

#### ADHÉSION DÉMATÉRIALISÉE

Vous adhérez en tant que commune, communauté de communes, syndicat de pays ?

À votre demande, votre facture d'adhésion peut vous être adressée sur Chorus.

Vous y retrouverez le montant calculé au prorata du nombre d'habitants (source Insee).

Pour toute autre demande d'adhésion (organisme ou à titre individuel, professionnel ou particulier) pas de changement. Les informations de virement figurent sur votre bulletin. Après règlement, une facture acquittée vous sera envoyée.

### QUI ADHÈRE ?

Tous les acteurs du cadre de vie sont intéressés par les missions du CAUE, pour différentes raisons et différentes échelles.

#### Un particulier, un professionnel



pour des ressources pour son cadre de vie ou son activité

#### Une collectivité, un EPCI, un organisme, une association



acteurs de la qualité du cadre de vie à l'échelle d'un territoire / d'un équipement public

### TARIFS

Adhésion  
courant sur l'année civile

15 €

Communes : 0,20 € / habitant (avec un minimum de 30 €)

Communautés de communes : < 14 999 hab. = 750 €

15 000 à 49 999 hab. = 1500 €

> 50 000 hab. = 2500 €

Pays : 250 €

Organismes, associations et autres : 100 €